# Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles portant nomination des membres de la Commission régionale de la Mobilité

* Date : 15-07-2021
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2021032202
* Author : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises ;

Vu l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 avril 1995 portant introduction d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs, modifiée par l'ordonnance du 9 avril 2002;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 octobre 2000 portant création de la Commission régionale de la Mobilité, ainsi que modifié le 12 juillet 2007, modifié par les arrêtés du Gouvernement du 12 juillet 2007, du 9 septembre 2010 et du 29 avril 2021 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 septembre 2010 portant nomination des membres de la Commission régionale de Mobilité ;

Considérant la nécessité de nommer des nouveaux membres de la Commission régionale de la Mobilité compte tenu des modifications apportées par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2021 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 octobre 2000 portant création de la Commission régionale de la Mobilité ;

Sur proposition de la Ministre ayant la Mobilité dans ses attributions,

Après délibération,

Arrête :

Article 1
er. Le présent arrêté règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution coordonnée par la loi du 17 février 1994.

Art. 2. Sont nommés membres de la Commission régionale de la Mobilité :

Mme Prof. Cathy Macharis (NL) en qualité de Présidente.

M. Dr. Frédéric Dobruszkes (FR) en qualité de Vice-Président.

Concernant les membres représentants les organismes régionaux :

- En représentation de Bruxelles Mobilité du Service public régional de Bruxelles :

Mme Véronique Vanberg (FR)

M. Philippe Barette (FR)

- En représentation de Bruxelles Environnement ;

Mme Sarah Hollander (NL)

- En représentation de Bruxelles Prévention et Sécurité :

Mme Olivia Goffin (FR)

- En représentation de l'Agence régionale bruxelloise du stationnement :

Mme Joke Buyl (NL)

- En représentation de Perspective.brussels :

Mme Vanessa Thieffry (FR)

- En représentation de la Société du Port de Bruxelles :

Mme Valérie Tanghe (FR)

Concernant les membres représentant les pouvoirs locaux :

- En représentation de la Conférence des Bourgmestres :

Mme Sophie De Vos (FR)

M. Benoît Cerexhe (FR)

M. Bart D'hondt (NL)

Mme Catherine Moureaux (FR)

- En représentation de la Conférence des Chefs de corps de police urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale :

M. Joel De Keyzer (NL)

- En représentation de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale :

Mme Sophie Van Den Berghe (FR)

Concernant les membres représentants les intérêts des opérateurs publics :

- En représentation de la Société des Transports intercommunaux de Bruxelles (STIB) ;

M. Jean-Michel Mary (FR)

Mme Amandine Steven (FR)

- En représentation de la société anonyme de droit public Société nationale des Chemins de fer belges (SNCB) ;

Mme Jihane Annane (FR)

- En représentation de la société anonyme de droit public Infrabel :

Mme Evelyne Bogaert (FR)

- En représentation du TEC :

M. Emmanuel Lecharlier (FR)

- En représentation de DE LIJN :

M. Joachim Nijs (NL)

Concernant les membres représentants les intérêts des opérateurs privés :

- En représentation de la Fédération royale belge des Transporteurs (FEBETRA)

Mme Isabelle De Maegt (NL)

- En représentation de la Fédération belge des exploitants d'Autobus et d'Autocars et des organisateurs de voyages (FBAA) :

M. Louis Eloy (FR)

- En représentation de l'ASBL Autodelen.net :

Mme Suzanne Ryvers (NL)

- En représentation de l'ASBL MPACT :

M. Gerben Van den Abbeele (NL)

Concernant les membres représentants les intérêts des usagers :

- En représentation de de l'ASBL Walk.brussels :

Mme Emilie Herssens (FR)

- En représentation de de l'ASBL Tous à Pied :

M. Rémy Huon (FR)

- En représentation de de l'ASBL GRACQ -Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes quotidiens :

Mme Florine Cuignet (FR)

- En représentation de l'ASBL Fietsersbond :

Mme Lieselotte Gevens (NL)

- En représentation de l'ASBL BOND van Trein-Tram-en-Busgebruikers (B.T.T.B.) :

M. Bart Van de Walle (NL)

- En représentation de l'ASBL Groupement des Usagers des Transports Intercommunaux de Bruxelles (G.U.T.I.B.) :

M. Jacques Ponjee (FR)

- En représentation de l'association Touring Secours :

M. Danny Smagghe (NL)

- En représentation de l'ASBL Vlaamse Automobilistenbond (VAB) :

Mme Joni Junes (NL)

- En représentation de l'ASBL Inter Environnement Bruxelles (IEB) :

M. Damien Delaunois (FR)

- En représentation de Brusselse Raad voor het Leefmilieu (BRAL) :

M. Tim Cassiers (NL)

- En représentation de l'ASBL Ligue des Familles :

Mme Alexandra Woelfle (FR)

- En représentation de l'ABSL Gezinsbond :

Mme Ria Katee (NL)

- En représentation de l'ASBL CAWaB :

M. Mathieu Angelo (FR)

- En représentation du collectif Heroes for Zero :

Mme Kadri Soova (NL)

- En représentation de l'ASBL Garance :

Mme Laura Chaumont (FR)

Concernant les membres représentants les intérêts des acteurs socio-économiques :

- En représentation de l'Interrégionale de Bruxelles de la Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB) ;

M. Constant Karamanis (FR)

- En représentation de la Fédération bruxelloise des Syndicats chrétiens (CSC) ;

M. Benoît Dassy (FR)

- En représentation de la Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) ;

M. Stephan De Muelenaere (NL)

- En représentation la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles ;

Mme Sophie Poidevin (NL)

- En représentation de l'Union des Entreprises de Bruxelles ;

M. Ischa Lambrechts (NL)

- En représentation de la Chambre des classes moyennes du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale ;

M. Michael Van Gompen (FR)

Concernant les membres experts :

- En représentation de Vrije Universiteit Brussel :

Mme Prof. Dr. Cathy Macharis (NL)

- En représentation de l'Université Libre de Bruxelles:

M. Dr. Fréderic Dobruszkes (FR)

- En représentation l'Université Saint-Louis-Bruxelles :

M. Prof. Dr. Michel Hubert (FR)

- En représentation de l'Office Infrastructures et Logistique Bruxelles désigné sur la proposition de la Commission européenne :

M. Anthony Vitale-Vanderheyden (FR)

- En représentation du Centre de recherches routières :

M. Hinko Van Geelen (NL)

Art. 3. L'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 septembre 2010 portant nomination des membres de la Commission régional de la Mobilité est abrogé.

Art. 4. Le Ministre qui a la Mobilité dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 5. Le présent arrêté entre en vigueur le 13 septembre 2021.

Bruxelles, le 15 juillet 2021.

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,

La Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière

E. VAN DEN BRANDT